

LETTRE DE LIAISON

des militants combattant
pour le **Front Unique**
des syndicats de l'enseignement public

N°235
5 octobre 2014

ISSN 1245-0286

www.frontunique.com

Le Conseil syndical du SNUIPP du Puy de Dôme prend position pour l'abrogation du décret du 20 août annualisant le service des professeurs d'école remplaçant et appelle la direction nationale du syndicat à faire de même

Le courant Front Unique communique :

Intervention de Yannick au Conseil syndical du SNUIPP 63 le 25 09 2014

Le 20 août 2014, le gouvernement a publié un décret modifiant les obligations de service des enseignants titulaires remplaçants du premier degré en permettant à ces derniers de dépasser les 24h hebdomadaires de présence devant élève. Le décret précise : « l'autorité académique définit le calendrier des temps de récupération dans l'intérêt du service et après consultation de l'agent ». Cette précision n'augure rien de bon pour les collègues concernés. Mais au-delà de ces collègues, c'est l'ensemble de la profession qui est touché par ce décret car celui-ci introduit dans les statuts l'annualisation du temps de service. C'est une attaque fondamentale contre le statut des enseignants du premier degré.

Et cette attaque est une des conséquences directes des décrets Peillon réformant les rythmes scolaires et Hamon, aménageant cette contre-réforme.

Les collègues ne sont pas dupes ; ces décrets, loin d'améliorer la situation des élèves, ont mis à mal l'enseignement primaire :

- porte ouverte à la municipalisation de l'enseignement primaire ;
- remise en cause du cadre national de l'enseignement primaire ;
- gratuité remise en cause ;
- développement des inégalités entre les écoles ;
- décret du 20 août 2014 modifiant les obligations de temps des services d'une partie des enseignants ;
- enseignement privé favorisé car la contre-réforme ne leur est pas imposée ce qui a pour conséquences l'augmentation de leurs effectifs et l'augmentation du « forfait communal » compensatoire, géré par des finances publiques
- la confusion des rôles tant pour les enfants que pour leurs parents...

Malgré cela, malgré les multiples alertes lancées par les enseignants, la direction du SNUipp-FSU continue d'accompagner la mise en place de cette contre-réforme en demandant par exemple la mise en place par le MEN, dans les départements, de cellules de veilles, pilotées par le MEN afin de faire rectifier ou de remettre à plat les organisations défailtantes. La profession n'attend pas cela.

Aussi, je souhaite soumettre au vote la motion suivante :

« *Le SNUipp-FSU 63, réunit en conseil syndical le 25 septembre 2014 :*

- exige l'abrogation du décret du 20 août 2014 modifiant les obligations de services des enseignants titulaires remplaçants et portant atteinte aux statuts des enseignants du primaire ;
- appelle le SNUipp-FSU à reprendre cette position. »

Texte adopté

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 1 NPPV:0

www.frontunique.com - Front Unique, 46, rue de Trémonteix, 63100 Clermont-Fd. - mel@frontunique.com